

Décret n° 2001-132 du 11 Avril 2001  
portant nomination au ministère des affaires étrangères,  
de la coopération et de la francophonie

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,*

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n°98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n°98-44 du 3 février 1998 fixant la rémunération des ambassadeurs non-résidents et des ambassadeurs itinérants ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

**Article premier.** - M. Raymond Serge BALE est nommé ambassadeur, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie.

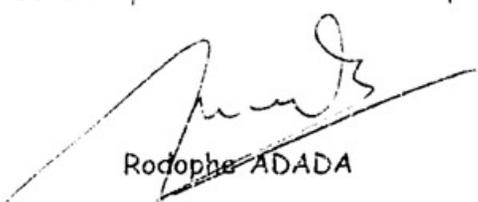
**Article 2.** - Le présent décret, sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 11 Avril 2001

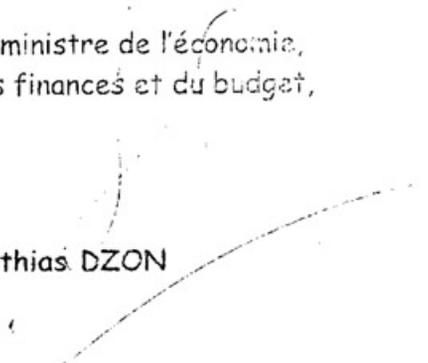
  
Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,  
de la coopération et de la francophonie

  
Rodophe ADADA

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

  
Mathias DZON